

Impact des plantes invasives aquatiques sur la biodiversité

Dossier de la rédaction de H2o
March 2022

Des enjeux majeurs pour la protection des milieux

La France est particulièrement touchée par la prolifération des plantes invasives et ce phénomène ne tend à s'amplifier, aussi bien en métropole, en raison notamment de sa situation géographique et de son climat tempéré, qu'en outre-mer qui concentre 80 % de la biodiversité terrestre et maritime de notre pays et où¹ est présente plus de la moitié des espèces les plus envahissantes. Outre les coûts économiques engendrés par les pertes de production, les coûts de contrôle, d'éradication, de suivi, de restauration ou encore la perte de tourisme estimés à 38 millions d'euros par an en France pour les espèces exotiques végétales et animales, la prolifération d'espèces invasives est aujourd'hui considérée comme la deuxième cause d'extinction des espèces par le GIEC.

La commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale a confié à Nadia Essayan, députée du Cher, et à Patrice Perrot, député de la Nièvre, une "mission flash" sur l'impact des plantes invasives aquatiques sur la biodiversité. À la suite de la mission d'information que les corapporteurs ont menée au cours de l'année 2021, ils ont souhaité prolonger leur réflexion sur les espèces invasives végétales, notamment aquatiques pour mieux comprendre leurs impacts sur la biodiversité. Ils ont également souhaité étudier les politiques de lutte et de prévention qui peuvent être mises en œuvre. Cette "mission flash" a donc été l'occasion de se poser davantage la question de la gouvernance de cette politique. Leur constat fait état d'une multitude d'acteurs intervenant sur le sujet, tant pour la recherche et la constitution de connaissances que des politiques de prévention et des actions curatives dans les espaces envahis.

Les corapporteurs ont par ailleurs souhaité concentrer leurs travaux sur la région Bretagne qui, sur un autre sujet, celui des algues vertes, a su depuis plus de dix ans déployer un plan d'action piloté conjointement par l'État et les collectivités territoriales. Au cours d'une dizaine d'auditions et de tables rondes conduites tout au long des mois de janvier et février, les corapporteurs ont entendu des représentants de la direction eau et biodiversité (DEB) du ministère de la Transition écologique (MTE), des services de la région Bretagne et des départements de la région, de la direction régionale de l'environnement, l'aménagement et du logement (DREAL) et des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), des élus locaux, des agences de la biodiversité, du Conservatoire national botanique de Brest, du Conservatoire du littoral, de la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) de Bretagne, des associations et des organismes de recherche. Ils ont également organisé un déplacement de deux jours en Bretagne au cours duquel ils ont pu observer l'implication et le savoir-faire des acteurs en matière de prévention et de gestion des plantes invasives.

Plantes invasives aquatiques - synthèse de la mission

Rapport initial - juillet 2021